



Sections des douanes CGT
De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu audio-conférence DI du 02 octobre 2020

Les masques ne sont pas des bâillons.

En ces temps de crise sanitaire, les projets de réorganisation ne sont pas confinés comme en témoigne le récent rapport de la Cour des Comptes qui préconise le transfert de la mission viticulture, fustige une nouvelle fois les petites structures et pointe un manque de suivi de la performance. Un rapport à charge qui éreinte une nouvelle fois le service public douanier et qui mérite une réaction à la hauteur des menaces exposées. Le COVID ne doit pas faire taire les contestations. La CGT s'y emploiera.

Un point de situation COVID (au 02/10).

Mérignac BSE : 1 agent, contact de sa conjointe qui présente des symptômes. Il est placé en isolement à compter du 29/09 dans l'attente des résultats du test de sa conjointe selon les recommandations du MP. L'agent n'était pas en service depuis le 23/09.

Poitiers BSI : 1 agent est cas contact de sa fille avec des symptômes. Test négatif de la fille le 24/09 mais suite à la recommandation du MP, l'agent est maintenu en isolement jusqu'au 02/10/2020. 1 agent, cas contact dans le cadre privé d'une personne testée positive, il a été placé en isolement dans l'attente de son test. Test négatif, avis du MP pour une reprise le 02/10.

Jonzac CVC : 2 agents dont le fils a été testé positif le 23/09. Les agents ont été placés en isolement en télétravail. Leurs premier et second test ont donné un résultat négatif mais leur fille a été testée positive le 30/09. Consigne du médecin traitant de maintenir les agents en isolement en TT.

Limoges bureau : Un agent a consulté son médecin le 01/10 pour une toux et des saignements de nez. Ce dernier ne l'a pas arrêté et ne lui a pas prescrit de test. Il doit se rapprocher du MP. Agent en TT COVID, il reste en TT, placé en isolement.

- les masques

La distribution des masques est assurée pour le mois d'octobre, conformément à la doctrine de la DG. Les stocks de réserve ont également été reconstitués, grâce à un

travail à saluer de la part du PLI, des SGR et des chefs de service. Un nouveau recensement sera effectué lundi afin de préparer les prochains mois.

CGT Nous avons indiqué que les masques en tissu ne donnaient pas satisfaction dans la branche OP/CO et VITICULTURE. Ces masques sont pénibles à porter notamment lors de contrôles sur le terrain. Nous demandons que les agents qui le souhaitent soient équipés de masques chirurgicaux sans distinction de branche.

Le DI ne sortira pas de la doctrine d'emploi actuelle. Ce sera du tissu pour les OPCO AG VITI (sauf agents vulnérables) FFP2 et chirurgicaux pour la surveillance.

Nous avons également signalé une livraison de masques qui est arrivée en mauvais état à la brigade de La Rochelle. Ce point sera vérifié et les masques détériorés seront remplacés si nécessaire.

Le TT

Le nombre de télétravailleurs continu de croître et atteint le nombre de 239 dans sa globalité dont 35 agents sont typés COVID.

CGT les demandes déposées au mois de septembre tardent à revenir. Le signataire final nous précise ne pas maîtriser les délais de transmission. Un point sera fait pour chaque direction.

La CGT insiste sur le fait que lorsqu'un agent est TT son service d'affectation ne s'arrête pas de fonctionner pour autant. Cela ne change absolument rien hormis pour les prises de rendez-vous et les contrôles physiques.

Il est temps d'assumer la dématérialisation de nos missions que le DI a prôné à marche forcée. Si elle n'est jusqu'à présent qu'un vecteur d'économie d'emplois pour l'administration elle facilite aussi le télé-travail. C'est ainsi !

Il est rappelé aux chefs de service l'absolue nécessité de privilégier les échanges collégiaux dans toutes les unités de travail impactées par le TT.

Questions diverses :

La CGT a interpellé le DI au sujet **du dernier rapport de la Cour des Comptes** consacré à la douane. Nous lui avons fait part de toute notre inquiétude quant aux préconisations que nous avons pu y lire s'agissant du transfert à programmer de la mission viticulture -belle récompense pour les personnels qui ont œuvré à la dématérialisation des déclarations- ou du sort funeste qui attend les petites structures douanières (brigades et bureaux).

278 suppressions d'emplois, c'est ce qui attend la DGDDI pour l'année à venir.

Tout le monde passera à la moulinette et la crise sanitaire, sans réaction de notre part, servira d'accélérateur à la disparition programmée de la douane en tant qu'administration autonome.

Nous rappelons que le rapport de février 2018 des auditeurs de la rue Cambon consacré aux missions fiscales de la douane a été suivi à la lettre par nos directeurs ; il est plus que probable que celui-ci serve de fil conducteur à la DG pour nous imposer un nouveau et dernier plan stratégique.

Le DI qui n'a pas encore lu le rapport réserve sa réponse; il devra faire preuve de beaucoup d'imagination pour rassurer les personnels.

-Sur la brigade de Périgueux citée dans le rapport comme l'exemple type d'une brigade dont l'utilité est limitée et sur les centres de viticulture de Bordeaux qui semblent trop nombreux, on attend une réaction rapide de notre communicant préféré d'habitude si prompt à dégainer.

Il devrait notamment expliquer aux auditeurs, un brin perchés, que dématérialisation ne rime pas forcément avec simplification et gains de productivité, que les axes secondaires et de contournement existent et qu'il y a une vie douanière après les PPF.

Même chose concernant le manque de suivi de la performance, on peine à croire que ce sont les douanes françaises qui ont été auditées.

CGT A la question « la DI de Bordeaux a-t-elle été auditée ? » le Directeur Interrégional répond non.

Heureusement est-on tenté de dire....

Gilet par balle :

Une représentante du personnel d'une autre organisation syndicale indique toute l'importance de doter nos collègues féminines de GPB adaptés à leur morphologie. Nous souscrivons pleinement à cette remarque.

Il est complètement anormal que nous n'avancions pas plus vite sur ce sujet sécuritaire, non, il ne suffit pas de prendre des mesures, derrière il faut agir.

Nous incitons les agentes concernées à servir l'espace santé sécurité au travail, à se rapprocher des élus en CHSCT et à faire inscrire ce sujet dans le Document Unique lors du recensement des risques.